

Mémoire sur les activités parascolaires

présenté au
Groupe consultatif de la ministre
sur les activités parascolaires

par
l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
(AEFO)

Le 21 février 2001

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens représente les 7 000 enseignantes et enseignants qui travaillent dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française de l'Ontario.

L'AEFO comprend que le Groupe consultatif sur les activités parascolaires a le mandat de recommander des moyens d'assurer que tous les élèves de la province aient accès à un large éventail d'activités parascolaires qui enrichissent leur expérience scolaire. Cependant, de telles recommandations doivent tenir compte de la réalité qui se vit dans les écoles ontariennes.

Un peu d'histoire

Historiquement, c'est au début des années 1970, quand on a limité le nombre de périodes d'enseignement à six de huit (6/8) au secondaire, que le parascolaire a pris de l'ampleur. Entre les années 1970 et 1995, le nombre d'activités offertes aux élèves en dehors des heures de cours a doublé et même triplé dans nos écoles. Il n'était pas exceptionnel qu'une école offre aux élèves près d'une centaine d'activités structurées par année, que ce soit un club de philatélie, la production d'un spectacle ou des sports interscolaires, pour n'en nommer que quelques-unes. Le temps de préparation additionnel pendant la journée permettait aux enseignantes et aux enseignants non seulement de faire la préparation et la correction pour leurs cours mais aussi d'encadrer des activités qui commençaient très tôt le matin ou qui se poursuivaient tard en soirée.

Il est à noter que pendant toutes ces années, les enseignantes et les enseignants ont consacré leur temps et leur énergie aux activités parascolaires bénévolement et de leur plein gré sans que personne ne les y oblige. De plus, les enseignantes et les enseignants avaient le temps d'offrir de l'aide pédagogique ponctuelle aux élèves qui en avaient besoin.

Des changements néfastes

Si la ministre de l'Éducation a senti le besoin de mettre sur pied le présent groupe consultatif, c'est que plusieurs des mesures prises par le gouvernement conservateur au cours des cinq dernières années ont fait disparaître les conditions qui permettaient aux enseignantes et aux enseignants de consacrer plusieurs heures par semaine aux activités parascolaires.

Ces mesures gouvernementales, souvent prises à la hâte, mises en place sans planification ou soutien et accompagnées d'éléments coercitifs, ont contribué à un accroissement marqué de la tâche du personnel enseignant. En voici quelques exemples :

- un nouveau curriculum, introduit sans matériel d'appui, exige de nombreuses heures additionnelles de préparation, de recherche et de perfectionnement;
- de nouveaux règlements concernant l'enfance en difficulté entraînent toute une nouvelle série de documentation, paperasse, rencontres et bureaucratie sans compter la réalisation nécessaire des objectifs éducatifs individualisés élaborés dans ces rapports;
- les nouveaux bulletins provinciaux ont apporté un changement draconien dans les méthodes d'évaluation et exigé un investissement de temps important dans l'appropriation de la technologie;
- la réduction du nombre de journées pédagogiques oblige les enseignantes et les enseignants à utiliser leur temps personnel pour une foule de tâches telles que les rencontres avec les parents ou de la formation professionnelle;
- une augmentation substantielle de la tâche d'enseignement au secondaire a affecté la disponibilité du personnel enseignant de façon considérable. La moitié du personnel d'une école doit travailler sans période de préparation pour une partie de l'année tout en ayant à assumer à la fois la préparation et les corrections liées à la période d'enseignement supplémentaire et la préparation additionnelle qu'exigent la mise en place du nouveau curriculum et la tâche d'enseignement-guide. Dans les écoles de langue française, ce changement a réduit le nombre de personnes dans les postes d'enseignement.

Face à toutes ces nouvelles exigences, les enseignantes et les enseignants ont dû porter un jugement professionnel sur ce qui doit primer dans leur travail quotidien.

Une charge de travail plus lourde

Ce n'est pas le travail qui leur fait peur. Une étude réalisée en mars dernier par le professeur Dany Laveault, Ph.D, de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, a démontré que les enseignantes et les enseignants des écoles de langue française, tant élémentaires que secondaires, travaillent, en moyenne, 51 heures par semaine. Au secondaire, nos membres consacrent en moyenne 9 heures par semaine aux activités connexes qui incluent les activités parascolaires. À l'élémentaire, le temps consacré à ces activités est en moyenne de 3,5 heures par semaine.

La majorité des écoles secondaires de langue française ont une population de moins de 250 élèves. Ceci a pour conséquence qu'avec l'ajout d'une période d'enseignement supplémentaire, près de la moitié des enseignantes et des enseignants ont un ou des cours doubles ou triples dans leur horaire de trois ou quatre cours chaque jour. L'augmentation conséquente de la préparation, du testing et de la correction épuise les énergies des personnes.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que la participation des enseignantes et des enseignants aux activités

parascolaires ait diminué. C'est la conséquence directe des actions du gouvernement conservateur dans le domaine de l'éducation.

Un impact mesurable

Et ce n'est pas une question de négociation, de salaire ou de mauvaise volonté. À preuve, une mesure importante des effets néfastes de l'augmentation de la tâche nous vient du taux d'utilisation du programme d'assurance-invalidité de longue durée. Si le taux d'utilisation dans l'industrie ontarienne est de 7/1000, il est de 16/1000 chez le personnel enseignant des écoles de langue anglaise et de 26/1000 pour les écoles de langue française. Pour nous, il s'agit là d'un taux d'utilisation sans précédent. Ce qui est encore plus révélateur c'est que la très grande majorité des nouveaux cas sont liés au stress et à l'épuisement professionnel.

Une autre mesure de l'impact de l'augmentation de la charge de travail est l'augmentation du nombre d'enseignantes et d'enseignants qui choisissent de travailler à temps partiel. Ne pouvant plus assumer une charge de travail complète, de plus en plus d'enseignantes et d'enseignants réduisent volontairement leurs tâches.

Les parents qui ont un enfant au secondaire sont également en mesure d'évaluer l'impact de l'augmentation de la charge de travail des enseignantes et des enseignants. Selon un sondage Environics mené en octobre dernier, 48 % des parents questionnés croient que l'ajout de périodes d'enseignement supplémentaires à l'horaire des enseignantes et des enseignants a porté atteinte à la qualité de l'éducation à l'école de leur enfant tandis que seulement 12 % croient que la mesure a amélioré la qualité de l'éducation.

Une relève absente

Autre indice inquiétant à nos yeux : la baisse marquée de l'intérêt pour la profession enseignante chez les jeunes. En date du 1er février, la section de langue française de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa avait reçu 200 demandes d'admission de moins qu'à pareille date l'an dernier, tandis que l'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne avait reçu 100 demandes de moins. De plus, ni l'un ni l'autre de ces programmes de formation n'a réussi à combler toutes les places disponibles pour l'année universitaire en cours. L'absence d'une relève dans un contexte de pénurie où les personnes diplômées en éducation sont assurées d'un emploi est un véritable signal d'alarme.

Et voici d'autres chiffres qui indiquent à quel point la profession enseignante a perdu tout attrait pour les jeunes. Sur 180 diplômées et diplômés de l'an dernier que l'Université d'Ottawa a pu retracer, 30 % avait opté pour un emploi dans un domaine autre que l'enseignement. Des 126 qui restaient, 30 avaient choisi d'aller enseigner au Québec. Cela veut dire qu'il restait moins de 100 nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants pour combler les postes dans nos écoles.

À cela, il faut ajouter le fait qu'un nombre croissant d'enseignantes et d'enseignants quittent la profession après seulement cinq à sept ans.

Au total donc, un tableau peu reluisant qui devrait inciter le gouvernement à repenser sa stratégie.

La solution : valoriser la profession et alléger la charge de travail

Dans le contexte actuel, ce qui est à la fois admirable et surprenant, c'est que bon nombre d'enseignantes et d'enseignants continuent d'encadrer des activités parascolaires de toutes sortes.

Il y a eu des réductions, certes, mais dans la majorité des écoles de langue française, les élèves ont encore accès à un bon nombre d'activités. C'est là une preuve irréfutable de l'engagement de nos membres face à leurs élèves. Ce qu'il faut se demander toutefois c'est pendant combien de temps encore ils pourront tenir le coup.

Selon nous, une décision gouvernementale de rendre obligatoire la participation du personnel enseignant aux activités parascolaires en vertu des dispositions de la loi 74 ne ferait qu'augmenter la grogne dans les écoles et tuerait toute la bonne volonté nécessaire à la réussite de telles activités.

Les nombreux changements des dernières années, jumelés aux attaques constantes et négatives envers le travail du personnel enseignant, ont démoralisé nos membres et mené à un taux très élevé d'épuisement professionnel. La relève est nettement insuffisante.

Dans une économie du savoir, l'éducation est notre plus précieuse ressource. Le temps est venu de valoriser la profession enseignante et de reconnaître à leur juste valeur les tâches accomplies par les enseignantes et les enseignants en dehors des périodes formelles d'enseignement. L'aide à l'élève sous toutes ses formes doit être reconnue comme du temps d'enseignement.

Recommandation

En guise de conclusion donc, l'AEFO enjoint votre groupe de recommander que soit modifiée la définition du temps d'enseignement pour inclure les autres tâches que font les enseignantes et les enseignants pour assurer le bien-être et la réussite de leurs élèves que ce soit du rattrapage, du tutorat, du mentorat, de la surveillance, de la suppléance et toute autre forme d'aide.

Une telle définition répondrait aux exigences gouvernementales régissant le temps d'enseignement tout en créant de nouveau les conditions qui permettraient au personnel enseignant des écoles de langue française de continuer à offrir, sur une base volontaire, toute une gamme d'activités parascolaires comme cela est la pratique depuis de nombreuses années.